



Donation avec avance sur héritage

Par **francoise**, le **01/12/2008** à **09:44**

Il y a 25 ans, mes parents ont donné à ma soeur un terrain en avance sur héritage car elle allait se marier. En 2000, mon père est décédé, mais ma soeur et moi avons laissé l'usufruit des biens de nos parents à ma mère. Aujourd'hui, ma soeur divorce et vend la maison qui'elle a construite sur ce terrain. Ai-je droit a queque chose sur la vente de ce terrain obtenu en avance sur héritage car mes parents ne m'avait rien donné en échange.